

Un délégué du CICR trouve la mort en Angola

Le CICR a appris avec consternation la mort, survenue le 16 décembre 1985, de M. Marc Blaser, opérateur radio en Angola.

Agé de 21 ans, célibataire, Marc Blaser était parti en Angola en octobre 1985; il y effectuait sa première mission pour le CICR. C'est au soir du 16 décembre, alors qu'il se trouvait dans les environs de Lobito, qu'il a été victime d'une attaque à main armée. Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances exactes de ce tragique événement.

Bien que nouveau au sein de l'institution, Marc Blaser avait su se faire apprécier par tous ses collègues pour sa gentillesse et sa compétence. Le CICR a ressenti la disparition de ce jeune délégué avec une très grande peine et a exprimé à ses parents et amis ses sentiments de profonde sympathie.

Adhésion de la République fédérale islamique des Comores aux Conventions de Genève et aux Protocoles

La République fédérale islamique des Comores a déposé auprès du Gouvernement suisse, en date du 21 novembre 1985, son instrument d'adhésion aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et aux Protocoles additionnels I et II du 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions, les Conventions de Genève et les Protocoles entreront en vigueur, pour la République fédérale islamique des Comores, le 21 mai 1986.

La République fédérale islamique des Comores est le 162^e Etat partie aux Conventions de Genève, le 52^e Etat partie au Protocole I et le 45^e au Protocole II.
